



### BTS SP3S

Brevet de Technicien Supérieur Services et Prestations des secteurs Sanitaire et Social

#### Les finalités du diplôme

Les apprentis en BTS SP3S sont formés pour devenir des professionnels des services et prestations dans les organismes de protection sociale et les services à la personne pour :

- **Servir et conseiller les usagers**
- **Mettre en œuvre des compétences :**
  - ⇒ **Techniques** : connaissance de la législation, des publics, des produits et des services
  - ⇒ **Relationnelles** : communication avec l'usager, les partenaires, les professionnels de la structure
  - ⇒ **Informatiques** : utilisation de systèmes d'information, de traitement de texte, de tableur/graphueur et de base de

#### Les missions des apprentis en BTS SP3S au sein des structures :

- Participation à l'accueil, l'orientation des personnes
- Identification des besoins des usagers afin de les mettre en relation avec les services adéquats
- Travail en réseau avec les partenaires de la structure
- Gestion des dossiers des prestations et instruction en fonction des besoins identifiés
- Coordination et animation d'équipe, participation à la gestion des compétences
- Participation dans une démarche de gestion de projet : réalisation d'enquêtes, analyse de données, proposition d'actions
- Organisation de réunions, de séminaires sur le plan administratif et logistique
- Collaboration dans la gestion financière de l'entreprise

Ouverte aux titulaires d'un baccalauréat, cette formation repose sur 2 ans d'enseignement général et professionnel (1400 heures de cours en UFA) sous contrat d'apprentissage signé avec votre entreprise. **L'acte de candidature se fait via le portail [parcoursup](#).** Il est éventuellement suivi d'un entretien de motivation au centre de formation.

#### Les débouchés / Les métiers accessibles :

- Responsable de secteur en service d'aide à domicile
- Conseiller d'action sociale dans des organismes comme Pôle Emploi, la mission locale (*insertion socioprofessionnelle*)
- Gestionnaire conseil dans les organismes de protection sociale (*CPAM, CAF, CARSAT, mutuelles, groupes d'assurance*)
- Assistant administratif des collectivités territoriales (CCAS, Conseil départemental...)
- Chargé de projet dans les **établissements et services sanitaires**, sociaux et médico-sociaux

#### Le rythme de l'alternance

17 heures par semaine en entreprise

18 heures par semaine en centre de formation

#### Le contenu de la formation en UFA

- Accompagnement et coordination de parcours de la personne au sein de la structure
- Participation aux projets et à la démarche qualité de la structure
- Contribution à la mise en œuvre de la politique de la structure sur le territoire
- Collaboration à la gestion de la structure et du service

#### Rémunération

% su SMIC	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1ère année	27%	43%	53%	100%
2ème année	39%	51%	61%	100%

